



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE**

**DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,
TRES HONORABLE GELASE DANIEL NDABIRABE, A
L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'AOUT 2024**

Bujumbura, le 31 octobre 2024

- **Mana uhoraho ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité ;**
- **Mesdames et Messieurs les hauts cadres de l'Assemblée nationale ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales ;**
- **Madame le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des Commissions et Conseils nationaux spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des formations politiques agréées ;**
- **Messieurs les représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. En ce jour du 31 octobre 2024, l'Assemblée nationale procède à la clôture de la session parlementaire ordinaire d'août 2024. Nous saisissons, d'abord, cet instant pour remercier Dieu, notre Seigneur, pour toutes ses bénédictions qui ont accompagné l'accomplissement des activités de cette session qui s'est déroulée dans la plus grande sérénité, du début à la fin.

2. Permettez-nous, ensuite, de vous souhaiter, **très chers invités**, la bienvenue au Palais de l'Assemblée nationale. Notre institution parlementaire ne se lassera jamais de vous exprimer sa gratitude pour la constance de votre attention et la détermination de votre soutien à la réalisation de ses missions constitutionnelles.
3. L'Assemblée nationale adresse particulièrement sa reconnaissance au Gouvernement qui a su se rendre disponible à chaque fois qu'il a été sollicité pour fournir des éclaircissements sur ses projets de lois et aussi pour répondre aux différentes préoccupations exprimées par les Honorables Députés.
4. Au regard du travail réalisé, nous ne voudrions pas manquer cette opportunité pour adresser aux Honorables Députés les félicitations du Bureau de l'Assemblée nationale pour le succès de cette session qui a été atteint grâce à la ténacité de leur engagement à assurer une représentation efficace du Peuple qui les a élus.
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
5. La session parlementaire ordinaire d'août 2024 aura été riche en événements aussi bien au plan législatif qu'à ceux du contrôle de l'action gouvernementale, des descentes sur terrain et de la diplomatie parlementaire.
6. **Sur le plan législatif**, l'Assemblée nationale a analysé et adopté les cinq projets de lois suivants :
 - Projet de loi organique portant révision de la loi organique n°1/20 du 03 août 2019 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure applicable devant elle ;
 - Projet de loi portant ratification par la République du Burundi du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signé à Montréal, le 04 avril 2014 ;

- Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale, signée le 10 septembre 2010, à Beijing ;
- Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Charte constitutive du Groupe des Sept plus (g7+) ; et
- Projet de loi portant ratification par la République du Burundi d'un accord entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République du Bénin relatif à l'exemption de visa pour les détenteurs des passeports diplomatiques, officiels, de service et ordinaires.

7. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a procédé à l'analyse et à l'adoption des amendements du Sénat sur le projet de loi portant Code des communications électroniques et postales qui faisait objet de navette parlementaire depuis la session précédente, et dont le texte avait été adopté en seconde lecture.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

8. Au cours de cette session parlementaire ordinaire d'août 2024, l'Assemblée nationale a également concentré ses efforts à la réalisation de sa mission de **contrôle de l'action gouvernementale** en organisant notamment plusieurs séances plénières y relatives.

9. C'est ainsi que, en date du 21 août 2024, le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique est venu répondre aux préoccupations des Honorables Députés sur les défis de l'enseignement supérieur au Burundi.

10. Ces questions ont accompagné la présentation du rapport de descente sur terrain effectuée par la commission permanente de l'éducation, de la jeunesse, des sports et loisirs, de la culture et de la communication pour s'enquérir des défis rencontrés dans le domaine de l'enseignement supérieur au Burundi.

11. Au cours de la séance plénière du 22 août 2024, les Honorables Députés ont adressé des questions orales avec débat au Ministre de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, suite à la présentation du rapport de descente sur terrain effectuée par la commission permanente de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et du développement communal pour évaluer les impacts des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
12. Le 6 septembre 2024, l'Assemblée nationale s'est également réunie en séance plénière pour suivre la présentation du rapport d'analyse du rapport d'audit par la Cour des Comptes de la capacité de gestion budgétaire du Ministère du commerce, du transport, de l'industrie et du tourisme. Cette présentation a été suivie des questions orales avec débat adressées au Ministre concerné.
13. En sa séance plénière du 9 septembre 2024, l'Assemblée nationale a reçu la présentation du rapport d'analyse du rapport général public produit par la Cour des Comptes pour l'année 2023, qui a été suivie des questions d'éclaircissements adressées au Président de la Cour des Comptes.
14. En date du 12 septembre 2024, l'Assemblée nationale a suivi la présentation du rapport de descente sur terrain effectuée par la commission permanente des affaires sociales, du genre, du rapatriement, de l'égalité des chances et de la lutte contre le Sida pour évaluer l'état des lieux des prestations de la mutuelle de la fonction publique.
15. Cette présentation s'est accompagnée des questions orales avec débat formulées à l'endroit de deux membres du Gouvernement, en l'occurrence le Ministre de la santé publique et de la lutte contre le Sida ainsi que le Ministre de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre.
16. En date du 23 septembre 2024, l'Assemblée nationale a suivi la présentation du rapport d'analyse du rapport d'audit de la capacité de gestion budgétaire du Ministère de la fonction publique, du travail et de l'emploi. A cette occasion, les Honorables Députés ont reçu les éclaircissements du Ministre concerné.

17. Le 24 septembre 2024, l'Assemblée nationale a suivi la présentation du rapport d'analyse du rapport d'audit de la capacité de gestion budgétaire du Ministère des affaires de la Communauté Est-africaine, de la jeunesse, des sports et de la culture. Cette présentation a été suivie des questions orales avec débat adressées au Ministre concerné.
18. Le 25 septembre 2024, le Ministre de l'hydraulique, de l'énergie et des mines ainsi que celui en charge des finances, du budget et de la planification économique ont été invités à répondre aux questions orales avec débat des Honorables Députés. Ces questions ont accompagné la présentation du rapport de descente sur terrain effectuée par la commission permanente de la bonne gouvernance et de la privatisation pour s'enquérir de l'état des lieux de l'application de la loi n°1/19 du 14 août 2023 portant code minier du Burundi.
19. En date du 2 octobre 2024, l'Assemblée nationale a reçu la présentation du rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes pour les communes Ngozi, Kayanza, Kayogoro, Rutana, Makamba et Kirundo. Cette présentation a été suivie des questions orales avec débat adressées au Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique.
20. Pour sa part, le Ministre de la justice a répondu, en séance plénière du 3 octobre 2024, aux questions orales avec débat formulées par les Honorables Députés, suite à la présentation du rapport définitif d'audit de la capacité de gestion budgétaire de son Ministère.
21. Le 18 octobre 2024, les Honorables Députés ont reçu les réponses à leurs questions orales avec débat adressées au Ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique. Ces questions ont suivi la présentation du rapport d'analyse du rapport définitif d'audit de conformité des activités, des transactions et des informations financières de la Commune Rumonge.
22. En date du 24 octobre 2024, le Premier Ministre, Lieutenant Général Gervais NDIRAKOBUCA, est venu présenter, devant le Parlement réuni en Congrès, le rapport de mise en œuvre du plan de travail et budget annuel (PTBA) du Gouvernement pour le deuxième semestre, exercice 2023-2024.

23. Bien plus, l'Assemblée nationale a reçu la présentation des rapports d'analyse des rapports des indicateurs de conjoncture économique et financière des mois de mars, avril et mai 2024 produits par la Banque de la République du Burundi.
24. Par ailleurs, les commissaires membres de la commission vérité et réconciliation (CVR) ont prêté serment devant le Chef de l'Etat et le Parlement.
- **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
25. Durant cette session parlementaire ordinaire d'août 2024, les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale **ont effectué des descentes sur terrain**. Ils en ont profité pour effectuer les travaux de développement communautaire avec la population des circonscriptions visitées qui sont : Bubanza, Bujumbura, Kayanza, Muramvya, Ngozi, Ruyigi ainsi que Rutana.
26. Après ces travaux, la population a été encouragée à participer activement au recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage dont les statistiques recueillies serviront à mieux planifier les projets qui permettront au Burundi d'atteindre sa vision du pays émergeant en 2040 et développé en 2060.
27. La population a également été sensibilisée à la nécessité du changement de mentalité, à la lutte contre la corruption, à l'importance du renforcement de la cohésion sociale et l'entraide mutuelle, à la préservation de la paix et de la sécurité, au respect des mesures prises par le Ministère de la santé publique pour lutter contre la variole du singe sans oublier la question des échéances électorales de 2025.
28. Sur ce dernier point, les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale, à l'instar de l'ensemble des Honorables Députés, se sont rendus dans leurs circonscriptions électorales respectives pour donner l'exemple à leurs concitoyens en participant à l'inscription électorale.

29. L'Assemblée nationale n'a pas manqué de participer à diverses célébrations nationales, notamment la journée dédiée à la solidarité locale, la fête communale, la commémoration de l'assassinat du héros de l'indépendance, feu Prince Louis RWAGASORE, et de celui de la démocratie, feu Président Melchior NDADAYE.
30. **Concernant le renforcement des capacités**, les femmes parlementaires membres de l'association des femmes parlementaires du Burundi (AFEPABU) ont participé à un atelier organisé sous le thème : « *renforcement du leadership féminin des femmes leaders: les enjeux et les défis de la participation des femmes dans la politique et la mise en application de la résolution 1325* ».
31. L'Assemblée nationale a également participé à la 5^{ème} édition du Forum des femmes leaders organisé sous le thème : « *investir dans la petite enfance pour bâtir un capital humain solide tout au long de la vie* ». Nous sommes d'avis que ce fut une opportunité pour les délégations présentes de réaffirmer leur engagement à créer des environnements propices où chaque enfant, indépendamment de son origine ou de son statut socio-économique, peut réaliser son plein potentiel.
32. L'Assemblée nationale profite de cette opportunité pour encourager vivement l'ensemble de la population à s'engager activement dans l'amélioration du secteur de l'éducation qui constitue la pierre angulaire du développement durable. Le pays a besoin d'investissements supplémentaires dans la construction d'universités locales qui peut se réaliser à travers les travaux de développement communautaire, à l'image de ce qui se fait, depuis quasiment deux décennies, en bâtissant des écoles de l'enseignement fondamental et post-fondamental.
33. Par ailleurs, **sur le plan de la solidarité sociale**, l'Assemblée nationale a octroyé du matériel scolaire aux membres de la coopérative « Komezishaka » ainsi qu'une aide constituée de vivres et non vivres à une famille qui a accueilli la naissance des enfants triplés.

34. De plus, l'Assemblée nationale a répondu positivement à l'appel lancé par le Président de la République, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, invitant toutes les institutions du pays à répondre à la campagne d'une semaine de propreté.
- **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
35. **Sur le plan diplomatique**, l'Assemblée nationale a reçu des visites de courtoisie et de travail, tout en assurant sa représentation dans les foras organisées à l'extérieur du pays.
36. C'est ainsi que nous avons accueilli l'Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud au Burundi, Son Excellence Mbulelo Shadrack BUNGANE, et l'Ambassadeur de la République Bolivarienne du Venezuela au Burundi, avec résidence à Kampala, en Ouganda, Son Excellence Fátima Fernandes Juárez.
37. En outre, des délégations parlementaires ont été dépêchées auprès des évènements suivants : la 2^{ème} Conférence annuelle des Présidents des Parlements africains, la session des commissions du Parlement panafricain et ses réunions connexes, la 5^{ème} réunion des Secrétaires généraux des Parlements africains, le forum de haut niveau sur les avantages compétitifs des pays partenaires de la Communauté Est-Africaine dans le domaine de la protection alimentaire, les journées parlementaires sur les changements climatiques, la 16^{ème} conférence annuelle de l'Organisation des comités des comptes publics de la communauté de développement de l'Afrique australe et sa 20^{ème} assemblée générale annuelle, la 13^{ème} réunion statutaire de la commission paix et sécurité du FP-CIRGL, la 11^{ème} réunion statutaire de la commission démocratie et bonne gouvernance du FP-CIRGL, la 2^{ème} réunion du comité technique d'organisation de la 14^{ème} édition des jeux interparlementaires de l'EALA, la réunion de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements et la conférence régionale du réseau parlementaire africain sur les flux financiers et le commerce illicites.

38. Il y a lieu également de souligner la bonne attitude parlementaire qui a consisté à présenter, en séances plénières, les rapports de toutes ces missions de travail effectuées par des Honorables Députés à l'extérieur du pays.
- **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
39. La fin de cette session parlementaire ordinaire d'août 2024 a coïncidé avec la période d'inscription des électeurs pour les scrutins législatifs et locaux prévus l'an prochain.
40. D'une part, il s'agit d'une étape décisive dans le renouvellement des institutions représentatives, de la base au sommet, mais, d'autre part, le pays est définitivement engagé dans une période électorale qui, par le passé, a servi aux ennemis de la Nation à perturber la paix.
41. L'Assemblée nationale réitère son appel lancé à l'endroit des acteurs politiques, des organisations de la société civile et des médias à œuvrer pour que le processus électoral en cours se poursuive sereinement, pour le bien de notre pays.
42. **A nos concitoyens**, l'Assemblée nationale les encourage à prendre leur responsabilité en mains, en participant activement à toutes les étapes du processus électoral, car les élus de demain ne représenteront pas uniquement ceux qui ont voté pour eux, mais tout le Peuple et chacune des localités, toutes communautés confondues.
43. **Très chers compatriotes**, vous êtes invités à vous tenir éloignés de faux messagers et de faux analystes qui propagent de fausses et dangereuses rumeurs dont l'objectif est de semer la zizanie, créer des tensions et ainsi saboter aussi bien le processus électoral que la paix, dans tous ses aspects ainsi que les efforts menés pour le progrès.
44. Chacun et chacune, au sein de sa communauté, doit en permanence se rappeler de l'adage rundi qui dit que : « **Muraguma mugavye, umwansi ntasinziriye** » (Soyez vigilants, car l'ennemi ne dort pas).

45. Le souhait de l'Assemblée nationale est que ce processus électoral soit une nouvelle occasion pour prouver la détermination du Peuple Murundi à vivre uni et en paix ainsi qu'à choisir ses institutions représentatives.
46. L'Assemblée nationale saisit cette opportunité pour encourager la Commission électorale nationale indépendante qui travaille sans relâche pour mener à bon port le processus électoral de 2025. L'Assemblée nationale soutient également les efforts du Gouvernement menés en vue de renforcer les mesures et les mécanismes de sécurité existants afin de garantir les meilleures conditions du déroulement du processus électoral.
- **Honorables Députés ;**
 - **Distingués invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
47. La fin de cette session parlementaire d'août 2024 a coïncidé également avec l'organisation, du 28 au 31 octobre 2024, sur le territoire burundais, plus précisément dans cette capitale économique du pays qu'est Bujumbura, du 23^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays partenaires au sein du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, COMESA, en sigle.
48. L'Assemblée nationale félicite le Chef de l'Etat, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, pour la réussite de ce Sommet qui a connu une participation quasi-totale. Nous sommes sûrs et certains que sous sa présidence, cette communauté économique régionale ne fera qu'enregistrer du succès grâce à son leadership exemplaire.
49. L'Assemblée nationale a eu aussi le privilège et le plaisir d'accueillir le 17^{ème} Forum des affaires dans la zone couverte par le COMESA qui a été ouvert par le Premier Ministre, Lieutenant Général de police Gervais NDIRAKOBUCA, durant des cérémonies qui se sont déroulées dans la salle des conférences internationales « Agateka Hall ».

50. Parallèlement à ce Forum, le Palais de l'Assemblée nationale a abrité la foire-exposition des produits de toutes sortes destinés pour les échanges commerciaux dans la zone COMESA.
51. Lors de notre passage à ladite foire, nous avons suggéré aux commerçants de profiter de l'occasion pour se connaître, établir des partenariats entre eux et s'associer pour trouver des certifications de leurs produits pour qu'ils aient plus de crédibilité quant à leur exportation.
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
 - **Honorables Députés ;**
 - **Distingués Invités ;**
 - **Mesdames, Messieurs ;**
52. Nous ne saurions terminer notre propos sans vous réitérer nos remerciements pour votre disponibilité et votre attention.
53. Aussi, nous voudrions souhaiter de bonnes vacances aux Honorables Députés, en les invitant à poursuivre leur belle attitude à profiter du temps libre pour s'approcher davantage de leurs concitoyens, notamment pour les encadrer durant ces moments décisifs du processus électoral.
54. C'est sur ce souhait que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'août 2024.

Que Dieu vous Bénisse !

Nous vous remercions pour votre aimable attention.